

# Catégorie U13 - Saison 2018/2019

## Règlement - Critérium

### Article 1 – COMPOSITION DES EQUIPES

- Chaque équipe pourra aligner 12 joueurs (8 titulaires et 4 suppléants), **licenciés(es) à la FFF**
- 2 personnes peuvent être sur le banc de touche maximum. Elles doivent obligatoirement être licenciées à la FFF et inscrites sur la feuille de match

**Surclassement** : L'équipe ne peut comporter plus de trois licenciés (ées) U11 par équipe U13

**Mixité** : Les licenciées féminines U14F peuvent participer aux matchs de la catégorie U13 sans limitation de nombre

**Mutés** : L'équipe ne peut comporter plus de quatre mutés (dont maximum 2 joueurs mutés hors période). Réf : art.80 des règlements généraux de la LBF

#### **Composition des équipes lorsqu'une équipe d'une division supérieure ne joue pas :**

Lorsqu'une équipe de division supérieure ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24 heures (sauf cas de match à rejouer), tout joueur ayant participé au dernier match officiel de cette équipe ne peut participer à une compétition officielle avec une équipe de division inférieure.

Lors des 3 dernières journées de BRASSAGE (06/10, 13/10 et 20/10), il n'est possible d'inscrire sur la feuille de match **qu'un seul joueur** ayant évolué dans l'équipe supérieure, pour une rencontre des équipes inférieures.

**En cas de réclamation** de la part d'une ou plusieurs équipes, celle-ci doit **OBLIGATOIREMENT** être notifiée sur la Fiche Bilan.

### Article 2 – PROTOCOLE / ARBITRAGE DES JEUNES PAR LES JEUNES

- Avant et après les rencontres, les joueurs, arbitres et encadrants doivent suivre le Protocole Esprit Sportif en se serrant la main
- **L'arbitrage à la touche est assuré par les joueurs**, à raison de 15 minutes maximum (= ¼ temps) par joueur. Les 4 joueurs ou plus de chaque équipe ayant participé à l'arbitrage sont signalés sur la feuille de match (leur numéro est entouré)
- **Seule une équipe présentant 8 joueurs** est arbitrée par un dirigeant licencié à la touche et inscrit sur la feuille de match
- **Le kit arbitrage** remis par le District d'Ille et Vilaine est fourni par le club recevant et doit être obligatoirement utilisé
- **Un tutorat** (présence d'un dirigeant licencié derrière le jeune joueur/arbitre) est toléré sur les premières rencontres de la saison, et ceci jusqu'aux vacances de la Toussaint
- **Arbitrage au centre** : cf « Article 7 - Organisation des rencontres »

### Article 3 – GENERALITES DU REGLEMENT

- Le règlement de ce championnat CRITERIUM tel qu'il est prévu dans la brochure officielle concernant la réglementation de ces rassemblements, sera intégralement appliqué. (cf. document FFF sur les modalités de pratiques)
- Tous les cas non prévus seront réglés par la Commission Départementale U11-U13
- Les réserves et réclamations seront jugées par la Commission « Litiges et contentieux » du District
- Les rencontres sont prévues **le samedi**
- **Heure officielle de début de rencontre** : horaire affiché sur le site du District

- **En cas de changement d'horaire** : le club recevant doit aviser le club adverse ainsi que le secrétariat du District (niveau CRITERIUM) et cela **1 semaine avant**.
- **En cas d'annulation d'une rencontre** (conditions météorologiques, voyage scolaire...) ou **d'un report complet d'une journée**, les matchs **sont reprogrammés par le District d'Ille et Vilaine**
- **Les JOURNEES « COUPE » sont prioritaires** sur le **CHAMPIONNAT**. Les matchs de Coupe sont donc automatiquement reportés au week-end suivant. Le District d'Ille et Vilaine confirmera le report de la journée, ainsi que le lieu et les horaires

#### **Article 4 – MODALITES DE PRATIQUE & LOIS DU JEU**

L'ensemble des modalités de pratique et des lois du jeu est reporté sur le document « Modalités de pratique et Lois du jeu FAER ».

Ce document est disponible sur le site internet du District d'Ille et Vilaine (rubrique « Documents » puis « Clubs »), auprès de votre responsable de secteur ou de Léo BERNUZEAU : [cdfa@foot35.fff.fr](mailto:cdfa@foot35.fff.fr)

#### **Article 5 – DISCIPLINE**

Les faits disciplinaires seront jugés par la commission de discipline du District en conformité avec les règlements disciplinaires.

#### **Article 6 – ORGANISATION DE LA SAISON**

Pour la **PHASE DE BRASSAGE** et les **JOURNEES « COUPE »**, chaque équipe présente doit obligatoirement remplir une « **Fiche Equipe** ».

Le club recevant doit remplir une « **Fiche Bilan** ».

Pour la **PHASE DE CHAMPIONNAT**, les deux équipes doivent remplir une feuille de match, éditée par le club recevant.

Dans tous les cas, le club recevant doit envoyer l'ensemble de ces documents au District d'Ille et Vilaine au plus tard pour le MERCREDI suivant les rencontres.

### **PHASE DE BRASSAGE**

Le BRASSAGE CRITERIUM est ouvert à toutes les équipes. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 07 Juillet 2018.

Points attribués par rencontre :

Victoire par 3 buts d'écart ou plus :	5 points
Victoire par 1 ou 2 buts d'écart :	3 points
Match nul avec ou sans but :	1 point
Match perdu :	0 point
Forfait :	-1 point

Les critères de classement sont les suivants :

1. *Le numéro de l'équipe (priorité à une équipe N°1, puis une équipe N°2, etc.)*
2. *Le goal-average particulier (résultat du match entre les 2 équipes)*
3. *Meilleure différence de buts*
4. *Meilleure attaque*
5. *Meilleure défense*

### PHASE 1

**Journée 1 : Samedi 15 Septembre 2018**

**Journée 2 : Samedi 22 Septembre 2018**

- Les 96 équipes engagées sont réparties en 4 poules géographiques de 24 équipes
- Les rencontres sont tirées au sort
- A l'issue de ces 2 journées, un classement est effectué

### PHASE 2

**Journée 3 : Samedi 06 Octobre 2018**

**Journée 4 : Samedi 13 Octobre 2018**

**Journée 5 : Samedi 13 Octobre 2018**

- En s'appuyant sur les classements de la PHASE 1, les équipes sont réparties sur 2 niveaux :
  - Niveau « OR » : **2 poules de 16 équipes** (équipes classées de 1 à 8 lors de la PHASE 1)
  - Niveau « ARGENT » : **4 poules de 16 équipes** (équipes classées de 9 à 20 lors de la PHASE 1 + les 2 premiers de chaque Secteur)
- Les 4 dernières équipes (classées de 21 à 24), sont basculées au niveau SECTEUR
- Les rencontres sont tirées au sort
- A l'issue de ces 3 journées, un classement est effectué

### PHASE DE CHAMPIONNAT

A l'issue de la PHASE DE BRASSAGE, 84 équipes participent à la PHASE DE CHAMPIONNAT CRITERIUM.

En effet, les 12 dernières équipes du niveau « ARGENT » sont reversées dans leur secteur.

Après étude des résultats, la Commission U11-U13 **se garde le droit de basculer un nombre plus ou moins important d'équipes**, l'objectif étant que **chaque équipe évolue à son niveau**.

- Les équipes sont réparties comme suit :
  - D1 : 1 groupe de 12 équipes
  - D2 : 2 groupes de 12 équipes
  - D3 : 4 groupes de 12 équipes
- Cette phase se compose de 11 journées (novembre à mai)
- Points attribués par rencontre :
  - Victoire : 3 points
  - Match nul : 1 point
  - Match perdu : 0 point
  - Forfait : -1 point
- A l'issue de cette PHASE DE RENCONTRES CRITERIUM, **les classements des équipes ne sont pas pris en compte pour la saison suivante**

**Journée 1 : Samedi 10 Novembre 2018**

- Les critères de classement sont les suivants, pour les BRASSAGES et le CHAMPIONNAT :
  1. *Le numéro de l'équipe (priorité à une équipe N°1, puis une équipe N°2, etc.)*
  2. *Le coefficient nombre de points/nombre de matchs joués*
  3. *Le coefficient différence de buts/nombre de matchs joués*
  4. *Le nombre de buts marqués/nombre de matchs joués*



## Article 7 – ORGANISATION DES RENCONTRES

### PHASE DE BRASSAGE

- La Commission Départementale U11-U13 désigne les clubs recevant les rencontres
- Le club recevant **doit fournir 2 arbitres centraux**
- Les équipes participent à des plateaux à 4 équipes
- Toutes les équipes présentes sur le site se rencontrent
- **Temps de jeu : 1 x 20 minutes**

**A l'issue des rencontres, le club recevant doit impérativement renvoyer la « FICHE BILAN » et les « FICHES EQUIPES » au plus tard le MERCREDI suivant les rencontres, via l'adresse mail : [cdfa@foot35.fff.fr](mailto:cdfa@foot35.fff.fr)**

### PHASE DE CHAMPIONNAT

- Match unique
- Le club recevant doit fournir **1 arbitre central**.
- **Temps de jeu** : 4 x 15 minutes avec 1 mi-temps de 10 minutes maximum
- **Pause coaching** : 2 minutes à la 15<sup>ème</sup> minute et à la 45<sup>ème</sup> minute
- **Seul le club recevant** peut saisir le résultat de la rencontre sur le site du district avec les codes d'accès qui lui ont été fournis.

**A l'issue des rencontres, le club recevant doit impérativement renvoyer la feuille de match au district par courrier, fax au via l'adresse mail : [secretariat@foot35.fff.fr](mailto:secretariat@foot35.fff.fr)**

**JOURNEE DE COUPES** (cf. document « U13 - Règlement - Coupes - Saison 2018-2019 »)